



aimons l'avenir

GRAND LYON
communauté urbaine

Club pour le développement durable
Acteurs - communes - territoires

**Méthodologie pour mettre en œuvre
des actions de développement
durable et élaborer un agenda 21 local**
Atelier du 21 novembre 2006

COMPTE-RENDU



Association 4D
Dossiers et Débats pour le Développement Durable
Cité européenne des Récollets
150-154 rue du Faubourg Saint Martin – 75010 Paris
Tél. : 01 44 64 74 94 – Fax : 01 44 64 72 76
Association4d@globenet.org
www.association4d.org

Atelier du 21 novembre 2006

Méthodologie pour la mise en place d'un agenda 21 local

v 14H00 **Accueil**

v 14H30 **Introduction, présentation du thème de la séance**

Mme Michèle Vullien

Vice-présidente du Grand Lyon chargée du suivi du plan de déplacements urbains et de l'offre de transports, maire de Dardilly, Présidente du club pour le développement durable, membre du comité de suivi agenda 21

v 14H40 **Interventions**

- Méthode d'élaboration d'un agenda 21
Commune de Rillieux-la-Pape

M. Yves Durieux

Adjoint au maire chargé de l'urbanisme

Mlle Pauline Perquis

Chargée de mission agenda 21

- Échanges avec la salle
- De la démarche agenda 21 local à la charte éco-responsable
Commune de Dardilly

Mr Frédéric Brocard

Directeur général des services

- Échanges avec la salle
- Du référentiel national au développement durable au Grand Lyon

Mme Nadia Mabile

Chargée de mission agenda 21 Grand Lyon

v 17H00 **Conclusion**

Introduction

A. Méthode d'élaboration de l'agenda 21 de Rillieux-la-Pape

- I. La genèse de l'agenda 21
- II. L'organisation du pilotage de l'agenda 21
- III. Le déroulement de la démarche l'agenda 21
- IV. Communiquer pour impliquer les acteurs du territoire
- V. Un projet ambitieux et réaliste

Échanges avec la salle

B. De la démarche agenda 21 à la charte éco-responsable

- I. La genèse de l'agenda 21
- II. L'organisation du pilotage de l'agenda 21
- III. Faire adopter des comportements responsables aux agents de la ville

Échanges avec la salle

C. Ce que l'on peut retenir pour l'élaboration d'un agenda 21

D. Boîtes à outils pour construire une démarche d'agenda 21: du référentiel national au développement durable du Grand Lyon

- I. La stratégie nationale du développement durable
- II. L'agenda 21 local du Grand Lyon
- III. Le Grand Lyon et ses communes : une collaboration à renforcer

Michèle Vullien ouvre la séance en rappelant que cet atelier est organisé par la Communauté Urbaine de Lyon dans le cadre du "Club des villes de développement durable : acteurs, communes, territoires".

Cette rencontre du 21 novembre 2006 a pour thématique « Méthodologie pour mettre en œuvre des actions de développement durable et élaborer un agenda 21 local ». Réunissant à la fois des élus et des techniciens des communes de l'agglomération et du Grand Lyon, l'objectif de la séance est de partager les expériences et les connaissances de chacun en matière d'élaboration d'un projet territorial de développement durable.

Les collectivités présentes en sont à différents degrés d'avancement ; certaines étant sur le point de finaliser leur agenda 21, d'autres n'étant qu'au démarrage de la procédure, d'autres enfin, réalisant des actions de développement durable sans pour autant conduire une démarche d'agenda 21. Les témoignages des communes de Rillieux-la-Pape et de Dardilly sur la construction de leur agenda 21 locaux, ont pour but d'offrir un éclairage sur les conditions de réussite de leur projet mais également sur les difficultés et les blocages rencontrés lors de son élaboration.

Méthode d'élaboration de l'agenda 21 de Rillieux-la-Pape

Commune de Rillieux-la-Pape

M. Yves Durieux, *adjoint au maire, chargé de l'urbanisme*

Mlle Pauline Perquis, *chargée de mission Agenda 21*

I. La genèse de l'Agenda

L'engagement progressif dans une démarche de développement durable (1997-2003)

L'envie de construire un agenda 21, n'est pas le fruit d'étapes successives mais le résultat du foisonnement d'initiatives entreprises par la collectivité, sources de réflexion et de questionnements sur la stratégie globale pour le territoire communal.

Depuis une dizaine d'années, Rillieux-la-Pape montre son intérêt pour le développement durable à travers différentes démarches :

- la rédaction d'une charte de l'environnement en 1997
- la création d'un service d'observateurs de quartiers en 1998
- l'élaboration du Grand Projet de Ville et du Plan Local d'Urbanisme du Grand Lyon, etc.

En parallèle, de nombreux outils de consultation et de concertation ont été mis en place : les comités de quartier, les comités consultatifs ou encore le conseil municipal d'enfants. Ces instances de concertation permettent d'avoir une lecture multiple de la ville. Ils sont le reflet de liens sociaux et d'activités urbanistiques de nature différente. L'agenda 21 a ainsi pour but de mettre du liant entre toutes les démarches, initiatives et composantes de la ville.

La réalisation du projet d'Aménagement du Développement Durable (PADD) dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme a, par exemple, incité la collectivité à mettre en place une concertation avec les habitants au niveau des comités de quartiers. La réflexion n'a donc pas uniquement porté sur la structuration de la ville mais sur le projet urbain et sur la manière dont les contenus des documents administratifs et réglementaires étaient perçus et vécus par les habitants. La présentation du Grand Projet de Ville, a été également un exercice intéressant posant la question suivante : **comment la ville vit ses hétérogénéités dans un esprit d'ensemble ?**

2003, une réflexion approfondie sur le développement durable

Le 13 juin 2003, les élus et les services de la ville se sont réunis pour réfléchir collectivement sur la notion générale du développement durable et sa mise en application concrète.

Réflexion sur le développement durable : de l'abstrait au concret

- Comment le développement durable peut-il être pris en compte dans le quotidien des habitants et par les services de la ville ?
- Comment parler de développement durable à une diversité d'acteurs du territoire communal (habitants, techniciens, acteurs locaux) sans être trop abstrait ?
- Comment s'engager dans une démarche à long terme et agir aujourd'hui de manière concrète ?

Le développement durable appelle à se projeter dans un horizon éloigné, exercice difficile pour tout citoyen dont les préoccupations portent davantage sur le court et moyen terme. Des actions concrètes doivent donc être instaurées rapidement pour rendre compte aux habitants

de la démarche. L'objectif est de réussir à les mobiliser dans une élaboration commune du projet pour construire ensemble des perspectives d'avenir.

Afin de donner plus de sens aux mots « développement durable », Rillieux-la-Pape a opté pour sa propre définition :

« Pour ce qui nous concerne à Rillieux-la-Pape, mettre en œuvre des principes de développement durable, c'est se fixer des objectifs et conduire les projets qui garantissent la bonne santé de la ville et de ses habitants aujourd'hui et demain et concourent à un monde plus solidaire »

Réflexion sur la mise en place d'indicateurs de développement durable

- Comment définir des critères concrets et pertinents pour évaluer la charte de l'environnement au regard du développement durable ?

Yves Durieux souligne que de cette réflexion a émané de l'importance de mettre en œuvre des critères d'évaluation qui ne soient pas purement théoriques mais qui offrent la possibilité d'analyser de manière objective les actions menées. Les critères d'évaluation ont pour but de savoir mettre en lumière aussi bien les apports et les bénéfices des initiatives que les faiblesses et les erreurs commises.

2004, l'engagement officiel dans une démarche d'élaboration d'un agenda 21 local

En septembre 2004, le vote du Conseil Municipal valide l'engagement de la ville dans une démarche d'agenda 21 local et crée à cet effet un poste de chargé de mission agenda 21.

II. L'organisation du pilotage de l'agenda 21

Le pilotage de l'agenda 21 local de Rillieux-la-Pape est assuré par trois groupes :

Le groupe d'animation

Il est actuellement constitué d'une vingtaine de personnes, élus et agents municipaux regroupant de manière équilibrée tous les pôles et les directions de la ville. Son rôle est d'animer et de valider les initiatives prises et d'être un relai auprès des services, des élus et des habitants afin de maintenir le même niveau d'information pour tous.

Le comité de suivi opérationnel

Il a été créé plus récemment et regroupe les acteurs et les partenaires locaux. Il se réunit plusieurs fois par an. Son rôle est de mobiliser les partenaires, de valider les différentes étapes du projet et de participer à l'élaboration et à la mise en place de l'Agenda 21.

Le comité de pilotage

Il regroupe les partenaires institutionnels et financiers. Son rôle est de valider les grandes orientations du projet.

Pauline Perquis explique que le groupe d'animation a formé la cheville ouvrière du projet. Au départ, ce groupe n'était pas représentatif de l'ensemble des services de la ville mais réunissait des personnes (élus et techniciens) ayant la même volonté de mettre en œuvre un projet de développement durable. Ce fonctionnement bien que vertueux, a certaines limites. Il a donc été décidé de faire appel à un prestataire extérieur en 2005. La volonté était d'être accompagné et de bénéficier d'un regard extérieur pour éviter que la dynamique ne s'essouffle.

Cette expérience a mis en exergue certaines difficultés de fonctionnement dans le pilotage de l'agenda 21 :

- la difficulté de s'entendre sur une définition commune et cohérente du projet entre les différents membres

- l'absence dans sa composition de différents partenaires extérieurs : entreprises, services publics (le comité de suivi opérationnel a été mis en place postérieurement).
- la difficile relation avec le prestataire extérieur, trop intellectualisant dans sa façon de travailler pour créer une efficacité commune avec le groupe d'animation.
- Le groupement de prestataires extérieurs a décidé de cesser sa mission pour des raisons non liées à la conduite de la mission pour et avec la ville.

Pour débloquer la situation, un calendrier de travail avec des échéances claires a permis de définir un canevas commun pour la construction de l'agenda 21. L'objectif recherché a été atteint puisque le rapport final est rendu public en novembre 2006. Mais, rappelle Yves Durieux, cet agenda demeure un matériau vivant et il importe donc de se placer dans une logique de processus continu. C'est pourquoi il semble important de réaliser des évaluations adaptées au rythme propre du projet afin d'en saisir et d'en restituer les évolutions.

III. Le déroulement de la démarche agenda 21

État des lieux

Définition de l'état des lieux

Objectif : Avoir une vision synoptique et globale de la « santé de la ville et de ses habitants ». Trois grands thèmes ont été dégagés au cours de la semaine de la citoyenneté 2004 :

- Bien vivre ensemble
- Protéger ma ville, ma planète
- Construire demain

Construire l'état des lieux

Objectif : Recueillir les opinions, les attentes et les préoccupations majeures des différents acteurs du territoire par rapport à cinq grands thèmes retenus (les trois premiers plus « vouloir un développement pour tous » et « éduquer, participer, être citoyen ») et construire un état des lieux concerté.

L'état des lieux a été partagé avec :

- le groupe d'animation (1er semestre 2005)
- les différents acteurs locaux au travers des ateliers de concertation (mai à juin 2005) qui ont donné naissance à une quinzaine de groupes de travail mixtes réunissant habitants, partenaires locaux, élus et techniciens pour la rédaction collective de l'état des lieux.
- Des instances existantes : comités de quartier, comités consultatifs.

Partage de l'état des lieux concerté

Objectif : Sensibiliser et informer l'ensemble des acteurs du territoire de l'état des lieux.

Lors de la Semaine de la Citoyenneté en novembre 2005, plusieurs manifestations publiques visaient à communiquer sur l'engagement de la commune à œuvrer en faveur du développement durable :

- visites de la ville
- portes ouvertes de l'Hôtel de ville : présentation de l'état des lieux et des services de la ville aux habitants. Chaque service a ainsi été présenté selon ses compétences, les actions concrètes qu'il menait en matière de développement durable.
- forums de discussion autour de l'état des lieux
- conférence des services publics
- rencontre des instances de participation

Du 15 au 21 mai 2006, a été organisée une semaine sur le thème "la bonne santé de la ville et de ses habitants", qui a donné lieu à de nombreuses manifestations (expositions, conférences, rencontre des habitants sur le marché dominical avec tenue d'un stand...).

Rédaction de l'agenda 21

Le diagnostic

IL a été co-rédigé de juillet à octobre 2006 par le groupe d'animation, services, élus et différents partenaires. Il présente 30 thèmes décrits dans des fiches contenant :

- des définitions sur chaque thème
- un état des lieux
- des chiffres et des constats
- des indicateurs d'évaluation
- les enjeux et les objectifs fixés
- des pistes d'actions

Rédaction du plan d'actions et validation par le conseil municipal (octobre 2006)

Les pistes d'actions ont été retenues selon trois critères : elles doivent être concrètes, évaluables et réalisables. Elles s'appuient sur le diagnostic qui a été discuté avec les services et avec les partenaires locaux afin de les programmer dans le temps : celles pouvant être initiées immédiatement, à moyen ou à long terme.

Une attention particulière a été portée afin de ne pas cantonner les actions de l'agenda 21 au volet environnemental et d'y associer divers partenaires. Quelques exemples d'actions inscrites dans l'agenda 21 :

- Réalisation de bâtiments dans le concept d'une démarche HQE (établissement public de Vancia, vestiaires des services techniques)
- Achats de produits du commerce équitable par la mairie
- Développement des clauses d'insertion dans les marchés publics

Le plan d'actions contient 200 actions et 60 fiches actions pour l'année 2007.

Validation officielle du document final (novembre 2006 dans le cadre de la Semaine de la Citoyenneté)

L'agenda 21 de Rillieux-la-Pape est composé d'une préface, d'un diagnostic et de ses annexes, d'un plan d'actions et de fiches action. Il sera réévalué chaque année grâce aux indicateurs identifiés dans le but de réorienter et réadapter les actions à mener dans le futur.

Lors de la Semaine de la Citoyenneté, du 18 au 25 novembre 2006, le document final de l'agenda 21 : "**agir pour mieux vivre**" a été approuvé par le conseil municipal.

Il a été présenté officiellement lors de sa co-signature le samedi 25 novembre 2006, par l'ensemble des partenaires par exemple Éducation Nationale, Périca (Parc d'entreprises Rillieux Caluire), bailleurs sociaux... A cette occasion, une journée ludique et familiale a été organisée autour du développement durable pour célébrer l'événement.

IV. Communiquer pour impliquer les acteurs du territoire

Tout au long de l'élaboration de l'agenda 21, la communication a été un pilier central pour la réussite du projet. Pour chacun : habitants, associations, collectivités, services publics, acquérir des principes du développement durable correspond à modifier des pratiques pour améliorer les conditions de vie. C'est aussi aller vers un changement dans les modes de prise de décision et vers un renouvellement de la démocratie, avec des habitants plus acteurs de leur quotidien.

Le développement durable suppose donc de bâtir le projet sur la base d'un dialogue aussi bien en interne qu'en externe. Démystifier le développement durable est une des conditions pour que les citoyens adhèrent au projet d'agenda 21 et soient à même de participer à sa construction et à sa mise en œuvre. La collectivité s'est donc engagée à mettre en place des actions d'information et de sensibilisation envers les habitants et les techniciens de la collectivité.

En interne : le développement durable est la cause de tous les agents

Objectif : Faire adhérer l'ensemble des services à la démarche et leur faire prendre conscience qu'ils participent tous à la mise en œuvre du développement durable dans leur quotidien.

Pour les sensibiliser à cette notion du développement durable, plusieurs actions de sensibilisation ont été réalisées :

- texte de sensibilisation sur le développement durable joint aux fiches de paye d'août 2004
- vœux de 2005 sous le signe du développement durable.
- semaine de la Citoyenneté depuis 3 ans impliquant fortement les différents pôles de la collectivité

En 2004, un questionnaire a été administré à une centaine d'agents de la ville afin d'identifier leur perception et leur degré de connaissance en matière de développement durable. Il a été complété par des rencontres pour échanger sur cette notion souvent abstraite aux yeux des techniciens.

Actuellement, un projet de formation pour les agents de la ville est également en cours d'élaboration avec le CNFPT. Dans l'attente, certains agents ont déjà pu participer au programme proposé par le Grand Lyon et le CNFPT.

Ce travail de sensibilisation a demandé du temps. Il était nécessaire pour convaincre les services de s'engager conjointement dans ce projet et pour démontrer que s'investir dans le développement durable ne sous-entend pas une charge de travail supplémentaire. L'agenda 21 n'a pas pour vocation d'être un empilement d'actions mais un croisement de celles-ci pour définir une trame commune à l'ensemble des structures de la ville.

En externe : le développement durable à la portée de tous

Objectif : informer et sensibiliser au développement durable et à la démarche agenda 21 et impliquer les acteurs locaux à participer à son élaboration.

Avec les habitants

Le parti pris de la ville a été de s'appuyer sur les manifestations connues des Rilliards et des instances de concertation existantes pour communiquer autour du développement durable.

- Intégration du thème développement durable dans la Semaine de la Citoyenneté
- Rencontres avec les comités de quartier, les comités consultatifs, le conseil économique et social
- Création d'une rubrique agenda 21 : "en route pour l'agenda 21 " dans le magazine mensuel Rillieux Magazine et sur le site Internet de la ville où il est fait référence à l'avancement du projet. Le site propose également un éclairage sur des actions concrètes en terme de développement durable.

De plus, depuis septembre 2004, une enquête est réalisée auprès de 1500 Rilliards par des étudiants de l'IUT de technique de commercialisation de Villeurbanne sur « la bonne santé de la ville et de ses habitants ». Les informations recueillies traitent de la représentation et de la perception du développement durable dans le quotidien des habitants. Elles formeront ainsi une base de données qui sera alimentée chaque année pour suivre l'évolution du rapport des habitants au développement durable.

Avec les services publics locaux

La conférence des services publics locaux est une rencontre organisée par la ville depuis une petite dizaine d'années.

Elle permet aux services municipaux, aux élus et aux services publics locaux de discuter et de travailler ensemble sur des problématiques communes.

Depuis trois ans, elle porte sur le développement durable et a permis l'émergence d'actions portées par un service public, inscrites dans l'agenda21.

Avec les entreprises

La mobilisation des acteurs économiques n'est souvent pas évidente, remarque Pauline Perquis, mais le lien de la ville avec l'association d'entreprises Perica et l'antenne de la CCI de Rillieux-la-Pape a néanmoins favorisé des rencontres. Aujourd'hui, la co-signature de l'agenda 21 par plusieurs entreprises est le premier signe de collaboration avec le monde entrepreneurial.

Financement de l'agenda 21

L'agenda 21 local de Rillieux-la-Pape est financé par la DIREN, la Région Rhône Alpes, le Fonds Social Européen (objectif 2 dans le cadre du GPV) et par la ville.

V. Un projet ambitieux et réaliste

Pour conclure, élaborer un agenda 21 c'est être à la fois ambitieux et réaliste. Ambitieux car c'est un projet stratégique sur le long terme. Il ne faut pas se décourager devant certaines situations qui semblent immuables, mais être réaliste par rapport à ses ambitions. Des petites actions sont importantes dans un projet de développement durable. Par exemple, à Rillieux-la-Pape, la création de coupons sport et culture avec des tarifs préférentiels en fonction des revenus est un vrai challenge.

L'expérience de Rillieux-la-Pape permet de dégager les contraintes dont il a fallu tenir compte et les leviers d'actions qui ont dynamisé la démarche :

Les contraintes

- ✓ Le temps nécessaire pour trouver la bonne organisation et la bonne communication avec les différents acteurs
- ✓ La notion trop abstraite et intellectuelle du développement durable
- ✓ L'implication difficile des différents acteurs pour parvenir à une participation et une prise de position de la population dans sa diversité

Les leviers d'actions

- ✓ Un portage politique fort et une bonne relation techniciens /élus
- ✓ La bonne gestion de la démarche dans le temps par la construction d'un calendrier
- ✓ L'appui sur les structures et dispositifs existants pour mobiliser la population et les acteurs locaux
- ✓ La place centrale de la communication pour le partage du projet
- ✓ La volonté de rendre le développement durable plus pratique

Mme. Joelle Percet, commune de Chassieu
Conseillère municipale à l'environnement

Combien de temps a-t-il fallu pour aboutir au document final de l'agenda 21 ?

Selon Yves Durieux, il s'agit d'un processus continu, aussi la réalisation de l'agenda 21 est difficile à mesurer dans le temps. A Rillieux-la-Pape, la réflexion sur une démarche de développement durable date de la création de la Charte de l'Environnement, en 1997. L'agenda 21 est un projet qui n'est jamais réellement fini, c'est un document qui est en perpétuelle évolution dans un souci d'amélioration continue. Le document final n'est qu'une étape dans un long processus. Il est nécessaire de toujours remettre en question le projet afin de le compléter et de l'enrichir en fonction des blocages et des inadaptations locales repérées. Il n'y a donc pas de durée déterminée, de norme temporelle à respecter pour la mise en place d'un agenda 21 local.

Construire un agenda 21 local demande du temps : temps nécessaire pour convaincre l'ensemble des acteurs du bien fondé de la démarche, temps nécessaire à la sensibilisation et l'information des acteurs locaux. A cela s'ajoutent les temps d'élaboration d'un diagnostic, d'une stratégie et d'un plan d'actions. Les futures élections présidentielles et municipales sont aussi des sources de perturbations dans les délais de mise en œuvre.

Pauline Perquis souligne qu'il est important que chaque collectivité définisse le temps qu'elle souhaite investir dans cette démarche. Élaborer un calendrier avec des échéances permet ainsi de créer des repères, des points d'horizons qui aident la collectivité à mieux respecter ses engagements. Chacun doit avancer à son rythme en se fixant ses propres balises temporelles. Le temps nécessaire à sa réalisation dépend également de la motivation des personnes, des objectifs fixés, de la capacité d'accompagnement et du type de participation souhaitée.

M. Stéphane Bienvenue, commune Vaulx en Velin
Collaborateur du Maire

Comment s'est concrètement opérée la mobilisation des habitants sur la question du développement durable et quelles sont les personnes qui se sont réellement impliquées à la concertation ?

Yves Durieux précise que Rillieux-la-Pape a la chance de disposer d'instances de concertation depuis longtemps, les comités de quartier ayant dix ans d'existence. Cependant, la moyenne d'âge des participants dans ces espaces est relativement âgée. Ainsi, afin de toucher les différentes catégories de la population, la commune a travaillé avec d'autres structures comme les maisons de quartier, les maisons pour tous, les centres de loisirs. C'est cette volonté d'aller à la rencontre de publics variés qui a rendu l'expérience si riche.

Par ailleurs, il convient de signaler qu'au départ les discussions engagées dans les comités de quartier portaient principalement sur des questions de gênes ou de désagréments individuels mais qu'à force d'écoute et de partage, les débats ont évolué vers des thèmes d'intérêt collectif.

La commune de Rillieux-la-Pape souhaite que la participation des habitants soit systématique dans les processus décisionnels au-delà de l'enquête publique par exemple.

La présence du service des observateurs de quartier a aussi été d'un grand apport pour dialoguer avec les habitants et répondre à leurs demandes.

Comment s'est opérée la mobilisation des services de la ville au projet d'agenda 21 ?

Pauline Perquis explique, qu'en tant que chargée de mission agenda 21, sa position géographique à l'Hôtel de Ville, à proximité de tous les services a joué un grand rôle. Cela a permis d'aller facilement à la rencontre des différents agents de la collectivité. Peu à peu, elle

a participé aux différentes réunions des directions et des services municipaux. L'organigramme de la collectivité et le positionnement de la personne en charge de l'agenda 21 sont déterminants dans les rapports avec les autres services. Rillieux-la-Pape a opté pour que la chargée de mission soit rattachée à la direction « proximité, sécurité et démocratie », qui se trouve à l'interface de divers champs : développement durable, comités de quartiers, état civil, logement, police. Ce choix a permis de véritablement intégrer le projet au sein de l'institution et d'éviter qu'il ne soit perçu comme un projet parmi tant d'autres.

D'autres collectivités choisissent de placer le responsable agenda 21 à la Direction Générale des services, place stratégique démontrant ainsi que l'agenda 21 est une démarche à laquelle tous les services d'une collectivité participent. Le développement durable invite à adopter une approche transversale du territoire qu'il est également nécessaire de retranscrire à l'échelle de l'organisation municipale.

M. Michel Paccalin, commune de Villeurbanne

Directeur général adjoint, Mission prospective et études locales

Quel a été le portage politique dans cette démarche ?

Monsieur Jacky Darne, maire de la ville jusqu'en décembre 2005 et maintenant adjoint au développement durable et à la politique de la ville, a fortement contribué à la réussite du projet. Il a su être moteur et porteur de la démarche en fédérant derrière lui l'équipe municipale. Il est vrai qu'un des facteurs clés du succès d'un agenda 21 est fortement lié à l'implication des élus locaux dans le processus.

De plus, une confiance entre services et élus a également favorisé cette dynamique et renforcé le fort engagement du maire dans sa volonté de construire une démarche de développement durable à l'échelle communale.

Quelles sont les relations entretenues avec les services de la Communauté urbaine pour l'élaboration et la définition de l'agenda 21 de Rillieux-la-Pape ? Quelles sont les complémentarités avec l'agenda 21 du Grand Lyon ?

Pauline Perquis précise que des échanges avec la mission agenda 21 du Grand Lyon ont certes eu lieu mais ces démarches qui demandent du temps ont sûrement été insuffisantes. Certaines des compétences étant partagées avec la communauté urbaine, quelques actions ont de fait été réalisées de manière conjointe. Afin que les démarches soient cohérentes, l'agenda 21 de Rillieux-la-Pape a été croisé avec l'agenda 21 du Grand Lyon.

Yves Durieux rappelle qu'il est essentiel que les villes personnalisent leur agenda 21. La Communauté urbaine regroupe 57 communes avec des territoires variés qui ne sont pas forcément comparables. La Communauté urbaine peut donc fournir une trame de fond sur la stratégie globale que les communes doivent essayer de respecter mais tout en conservant la possibilité de l'adapter à leurs spécificités locales. Chaque collectivité doit garder sa liberté dans sa démarche de développement durable.

M. Michel Gigot, commune de Charbonnière

Conseiller municipal, Conseiller communautaire

Quelles ont été les difficultés majeures rencontrées dans la réalisation de cette démarche ?

Yves Durieux précise que chaque démarche de projet rencontre des difficultés. Il apparaît primordial de garder une certaine clairvoyance sur la situation afin d'éviter les écueils. Pour cela, il peut être intéressant d'être accompagné de personnes extérieures qui apportent un autre regard, permettant ainsi de réactiver la dynamique du groupe. Yves Durieux remarque qu'à cet effet, les habitants sont très performants pour interpellier et bouleverser l'équipe municipale vis à vis de son projet.

Du point de vue financier, combien cette démarche a coûté et quel a été l'investissement de la ville dans le projet ?

Tout d'abord, il ne faut pas oublier l'investissement en temps de travail des élus qui ne peut se chiffrer. Comme le rappelle Yves Durieux, les élus représentent les habitants et sont responsables de leurs engagements. Aussi, ils doivent faire l'effort de réviser leurs ambitions vertueuses au regard des difficultés rencontrées. Il tend à rappeler également que les financements ne font pas la réussite du projet.

Le coût global de la réalisation de l'agenda 21 de Rillieux-la-Pape s'élève aux environs de 300 000 euros (dont le poste de chargée de mission, une partie du poste des observateurs de quartiers, des frais extérieurs de communication, les frais de mission d'assistance, etc.). A Rillieux-la-Pape, la plus grosse part du financement du projet provient de l'Europe au travers le Fonds Social Européen. Par ailleurs, des dotations sont reçues de la DIREN et de la Région. L'investissement de la ville peut être estimé à environ 30% du financement global.

Pour la commune de Feyzin, Stéphane Rosnoblet, chargé de mission, explique que le coût global pour réaliser leur agenda 21 a été d'environ 150 000 euros. Le cabinet d'étude AMAVI - ECOSPHERES a réalisé l'ensemble des phases du projet : état des lieux, pré-diagnostic, enquête et concertation, pour un coût de 60 000 euros sur trois ans. L'État (DIREN) et la région ont financés cette prestation. L'organisme Rhône Alpes Énergie Environnement (RAEE) a quant à lui assuré la communication et l'assistance à la méthodologie, pour un coût de 18 000 euros sur trois ans, financés par la ville. Le CNFPT a également pris en charge à 100% la formation de 250 agents au développement durable.

De la démarche agenda 21 local à la charte éco-responsable

Commune de Dardilly
M. Frédéric Brocard, *Directeur Général des services*

Dardilly est une commune périurbaine de l'ouest lyonnais, de 1400 hectares, avec de grandes surfaces agricoles et des forêts fortement protégées. Elle compte 8875 habitants et 8000 emplois sur la zone technique en bordure de l'autoroute A6.

Convaincue qu'un développement durable n'est possible que si l'ensemble des acteurs, à commencer par les agents de la collectivité prennent leurs responsabilités en modifiant leurs comportements, la commune a décidé d'élaborer un agenda 21 local avec pour objectif premier de le décliner en interne pour impliquer réellement ses 108 agents dans une démarche de développement durable.

I. Genèse de l'agenda 21

L'engagement de la commune de Dardilly dans une démarche de développement durable s'est fait par une entrée sectorielle, celle de l'énergie.

- 2001 : nomination d'un conseiller délégué aux économies d'énergie ;
- 2002/2003 : réalisation d'audits énergétiques.

Les résultats de ces analyses ont révélé que les bâtiments communaux (écoles, centre culturel...) étaient énergivores. L'idée de bâtir une démarche agenda 21 part en partie de ce constat énergétique et de la nécessité d'y remédier.

- 2004 : partenariat avec l'ALE, l'ADEME et EDF pour des études de maîtrise d'œuvre ;
- 2005 : réalisation des premiers investissements en matière de réduction d'énergie.

Frédéric Brocard rappelle qu'entre la réalisation des analyses et la mobilisation des budgets d'investissement, il a fallu du temps (procédures administratives, connaissance du dossier). Ces délais sont à prendre en considération dans l'élaboration d'une démarche de développement durable.

En 2006, la commune recrute une chargée de mission « Agenda 21 » pour trois mois, de janvier à mars, avec pour objectif de lancer la démarche, de sensibiliser les services au développement durable et de produire un rapport final agenda 21 contenant un état des lieux par service et des fiches actions. Cette tâche a été dense du fait du peu de temps imparti.

Pour répondre à ces objectifs, un questionnaire remis à chaque service a été complété par de nombreux échanges. Cette étape a notamment permis de structurer la démarche et de faire prendre conscience à chaque agent qu'il réalisait déjà des actions en faveur du développement durable. Aujourd'hui la commune prépare la présentation du plan d'actions de l'agenda 21.

Cinq enjeux principaux structurent l'agenda 21 local :

- Lutter contre l'effet de serre
- Améliorer le cadre de vie
- Adopter des comportements responsables
- Favoriser la cohésion sociale
- Animer et accompagner la prise en compte du développement durable

II. Organisation du pilotage de l'agenda 21

La démarche agenda 21 adoptée par Dardilly correspond à une conduite de projet classique. Le pilotage est organisé autour de :

- un référent agenda 21 : le Directeur Général des Services ;
- un réseau en interne constitué d'un correspondant local par service. Il regroupe au total une vingtaine de personnes toute catégorie d'agents et de fonctions confondues, du directeur des services techniques à l'animateur dans les établissements scolaires. Ce réseau se réunit 4 à 5 fois par an pour mutualiser les informations et définir un objectif de travail annuel sur l'agenda 21 local. L'objectif de l'année 2006 est d'élaborer **la charte de qualité pour les agents**.

En parallèle, un encart spécial dans le journal interne « Tam Tam » a été inséré et traite de différents thèmes du développement durable (compost, économie d'énergie...).

III. Faire adopter des comportements responsables aux agents de la ville

Objectif : Faire adhérer les agents à une charte listant des comportements éco responsables et des réflexes à appliquer quotidiennement.

Pour répondre à cet objectif, il a donc été nécessaire d'une part, de connaître les comportements au sein de la mairie et d'autre part, de sensibiliser et faire prendre conscience aux agents de leur comportement et de ceux de leurs voisins.

Déroulement et méthodologie d'action

1° Questionnaire remis à chaque service portant sur plusieurs thématiques : énergie, papier, transport...

2° Dépouillement et rapport rédigé avec le secrétariat du service

3° Communication et interprétation collective des résultats

4° Actions à mettre en œuvre et investissements nécessaires

Les objectifs pour 2007 vis-à-vis de l'enjeu « adopter des comportements responsables » sont :

- la signature individuelle de la charte par chaque agent ; afin de les faire adhérer aux principes d'éco responsabilité
- le recensement des points essentiels à mettre en œuvre pour une meilleure prise en compte du développement durable dans le travail quotidien
- l'évaluation de l'application de la charte à t+1, t+3

EXTRAIT DE LA CHARTE DE QUALITÉ POUR LES AGENTS MUNICIPAUX

« Dans une optique de développement durable, je m'engage à respecter les actions suivantes dans mon travail quotidien.

Je souhaite ainsi devenir un éco citoyen sur mon lieu de travail, en adhérant à cette charte de qualité. »

Énergie :

J'utilise au maximum la lumière naturelle.

Papier :

Je limite la multiplication des documents au strict nécessaire lors des réunions (un exemplaire pour deux personnes...).

J'utilise au maximum l'impression en noir et blanc en mode « éco ».

J'imprime la plupart des documents en recto verso (procès-verbaux, rapports, copies de lettres...).

J'utilise les feuilles de papier mal imprimées, les versos des documents sans valeurs et des télécopies et mails comme papier de brouillon.

Déchets :

Je participe au tri sélectif des déchets, notamment pour permettre le recyclage du papier.

Je m'engage à limiter ma consommation de gobelets jetables aux points d'eau et machines à café et privilégie les tasses ou verres ou vaisselle lavable.

Transports :

Je propose à mes collègues de bureau de partager la même voiture lors des déplacements professionnels.

Lorsque les délais me le permettent, je privilégie la marche à pied ou le vélo électrique.

Nom / Prénom / Signature/ Service/ Date

Deux exemples d'actions en application de la charte éco-responsable

Réduire la consommation de papier

Les actions :

- Communiquer sur les moyens d'économiser le papier (recto-verso) ;
- Utiliser du papier de brouillon pour les notes internes ;
- Achat d'une photocopieuse / scanner.

En terme d'évaluation, cela se traduit par :

- la dématérialisation généralisée des échanges de documents ;
- la création de la rubrique « Marchés publics » sur le site Internet ;
- la réduction des échanges papiers entre les différents services ;
- les convocations et comptes rendus remis sous format électronique.

Organiser le tri sélectif

L'action :

- Installation de poubelles différenciées dans les locaux municipaux :
Bac gris : films des revues et prospectus, enveloppes à fenêtres et bandes autocollantes, aliments et emballages souillés, mouchoirs en papier, stylos...
Bac vert : courriers et papiers de bureau, magazines et prospectus, bouteilles en plastique, canettes de boisson

En terme d'évaluation, cela se traduit par :

- la mise en place d'un tableau de bord pour suivre l'évolution (t+6) à l'Hôtel de ville ;
- l'information auprès d'un nouvel arrivant sur l'intégration de cette charte de qualité dans l'organisation même de la collectivité.

La commune a également mis en place plusieurs actions en direction du grand public pour les sensibiliser à adopter de nouveaux réflexes dans leur vie quotidienne :

- Présence de deux collecteurs de piles (mairie et centre culturel) ;
- Présence de collecteurs de bouchons et cartouches dans les groupes scolaires ;
- Présence de 3 bennes sélectives au centre technique municipal ;
- Installation de composts (centre technique municipal, foyer des personnes âgées, écoles).

Pour l'année 2006/2007, d'autres pistes d'actions sont en cours de réflexion :

Énergie

Investissements budgétaires pour réduire les consommations de fluides des bâtiments (vitrage, chauffage...)

Transport et déplacements

Acquisition de vélos électriques

Acquisition ou location de véhicules propres

Développer la démarche par la formation continue

Rappeler certains « éco gestes » directement par mail avec des spots publicisés

Formation des correspondants « agenda 21 » avec le Grand Lyon le 22 décembre 2006 spots publicisés agenda 21 éco durable

Pour conclure, Michèle Vullien, Maire de Dardilly, précise que ces actions ont provoqué un réel bouleversement dans la manière de travailler. Cela a nécessité pour les agents de nouvelles pratiques informatiques, de nouvelles méthodes de travail qui doivent être collectivement partagées. Il s'agit en fin de compte d'un nouveau management au sein de la collectivité.

A titre d'exemple, Mme la Maire cite le nouveau mode de circulation des courriers arrivés en mairie ; ceux-ci sont scannés puis transmis aux services par messagerie, avec la consigne d'imprimer seulement ce qui est nécessaire

Depuis, des changements de comportements s'observent déjà comme le développement du covoiturage, l'arrêt des radiateurs dans les couloirs. Cette modification est d'autant plus difficile qu'elle touche à des habitudes personnelles fortes. Il faut notamment faire attention à l'outrance de certaines situations : recto et verso portant sur deux documents différents devenant de fait illisibles, poubelles de tri mal positionnées...

Au regard de cette expérience les contraintes et leviers qui peuvent se dégager sont les suivants :

Les contraintes

- ✓ Le temps nécessaire au changement des comportements : temps de résistance et temps d'adaptation
- ✓ L'absence de connaissances communes sur le développement durable et les bonnes pratiques
- ✓ L'organisation technique et humaine pas toujours adaptée à une démarche de développement durable

Les leviers d'actions

- ✓ La volonté de connaître les comportements par le biais de questionnaires et d'entretiens
- ✓ Responsabiliser l'ensemble des agents pour un réel engagement dans la démarche
- ✓ L'importance de dialoguer et de donner à tous la parole
- ✓ La mise en place de l'évaluation pour guider et suivre les évolutions
- ✓ L'utilisation des divers modes de communication pour sensibiliser (journal, messages publicisés, mails...)

M. Stéphane Bienvenue, commune Vaulx en Velin

Collaborateur du Maire

Dardilly propose de nombreuses réponses techniques à des problématiques locales mais existe-il également des réponses un peu plus humanistes sur le rapport entre les individus ? Quelle est la place de la convivialité dans l'agenda 21 de Dardilly ?

Michèle Vullien indique qu'à l'heure actuelle, le choix retenu par Dardilly dans sa démarche agenda 21 local, est d'être pratique afin que chaque personne de la collectivité puisse se retrouver sur la thématique du développement durable. Sur le fond, il est vrai que l'ensemble des services n'a pas connaissance du plan d'actions. La première nécessité a été de faire adopter de nouveaux comportements aux agents dans leurs gestes professionnels comme l'utilisation rationnelle du papier au profit d'une plus grande diffusion des informations via les courriels. Mais la commune tend à conserver des temps « non dématérialisés » de rencontres et d'échanges entre les agents.

Frédéric Brocard, ajoute qu'une réflexion est menée également sur l'organigramme de la collectivité afin de le rendre plus fonctionnel et moins hiérarchique. Le management de la collectivité en lien avec le développement durable est une thématique clé à ne pas oublier. Sur la commune de Dardilly, le décloisonnement des services et des compétences est en cours. Les agents doivent apprendre à se parler au-delà de leur domaine professionnel ; par exemple les services techniques et ceux du cadre de vie ne peuvent fonctionner séparément pour l'instruction des permis de construire. Cependant, chacun doit définir la manière de s'organiser pour plus de dialogue entre les hommes qui travaillent dans des services différents.

Le partage de la démarche en interne est primordial et doit se faire entre toutes les catégories d'agents. Le chef de service comme l'agent de catégorie C ont autant leur place dans le projet et doivent mener une réflexion de concert. La liberté de parole de chacun doit être valorisée.

Y-a-t-il dans cette démarche agenda 21 une volonté de développer le sentiment d'appartenance à une collectivité plus large, le Grand Lyon ?

Michèle Vullien indique que la coproduction de service existe, mais que ce n'est pas un axe de la démarche de développement durable de sa commune. Elle précise que les élus de la majorité municipale se réunissent toutes les semaines en petits groupes, ce qui leur permet d'échanger sur les politiques d'agglomération. Ce schéma est reproduit au niveau des services municipaux. Le lien avec le Grand Lyon se fait également à travers les réunions interservices organisées, du fait des compétences partagées. De plus, Michèle Vullien, en tant que maire, invite largement les techniciens et les élus à participer à des réunions extérieures à la collectivité.

M. Michel Gigot, commune de Charbonnière

Conseiller municipal, Conseiller communautaire

La démarche agenda 21 local est devenue de plus en plus plébiscitée, tout le monde souhaitant s'y insérer. Cependant il est difficile pour les petites communes de savoir à qui s'adresser pour monter un dossier convenable et aboutir à un résultat concret.

Fabienne Bono de la Mission coordination territoriale du Grand Lyon rappelle que l'équipe Développement durable du Grand Lyon se tient à la disposition des communes pour les accompagner dans leur démarche. Les communes peuvent, si elles le souhaitent, s'appuyer sur le cadre de l'agenda 21 du Grand Lyon pour ensuite l'adapter. Par ailleurs, il est intéressant que les communes se positionnent par rapport à leurs compétences pour arriver à mener une démarche territoriale commune villes / communauté urbaine.

Ce que l'on peut retenir pour élaborer un agenda 21...

De ces deux expériences, des points convergents sur l'approche d'une mise en œuvre d'un projet de développement durable ont été repérés:

- **Une reconnaissance et une appropriation du projet par les élus et les agents municipaux.**
- **Une sensibilisation et une mobilisation des acteurs locaux et de la population.**
- **La prise en compte de l'échelle temps** : temps d'appropriation du projet, temps nécessaire pour faire évoluer les mentalités et les comportements de chacun dans sa vie quotidienne, professionnelle et citoyenne.
- **L'adaptation de l'organisation des services municipaux autour d'un projet global** pour favoriser la transversalité du projet, l'implication de tous les agents.
- **La définition d'une communication sur le développement durable** : claire, concrète et compréhensible par tous.

Boîtes à outils pour construire une démarche d'agenda 21 : du référentiel national au développement durable du Grand Lyon

Mme Nadia Mabile, chargée de mission agenda 21 au Grand Lyon

Le Club pour le développement durable a pour rôle d'informer et de faire connaître les outils ou dispositifs existants comme repères et guides pour toutes les communes de l'agglomération souhaitant s'engager dans l'élaboration d'une démarche de développement durable.

I. La stratégie nationale du développement durable

Avant de s'engager dans un agenda 21 local, il est nécessaire d'analyser les raisons qui nécessitent la mise en œuvre d'une stratégie de développement durable.

L'évolution de l'empreinte écologique met bien en évidence que depuis les années 80, le développement de notre société au sens général, n'est plus viable pour le devenir de la planète. Aujourd'hui, la concrétisation de l'engagement des collectivités locales en matière de développement durable passe souvent par la réalisation d'agendas 21 locaux, documents stratégiques et opérationnels pour le devenir d'un territoire.

Afin d'encourager les collectivités locales à mettre en œuvre des démarches de développement durable sur leur territoire, le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable (MEDD) a mis en place différents dispositifs :

- 2003 : adoption de la Stratégie nationale de développement durable
- Octobre 2005 : définition d'un cadre pour l'action présentant les 5 finalités du développement durable
- Juillet 2006 : élaboration d'un cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux et d'une grille de lecture-écriture qui a pour but d'aider à la rédaction de ces projets.

Ces outils ont deux objectifs :

- permettre au MEDD de reconnaître les projets qui seront labellisés (l'objectif fixé par le MEDD est de favoriser sur la période 2003-2008 la mise en place de 500 agendas 21 locaux)
- permettre aux porteurs de projet de les concevoir et de les présenter selon le modèle du cadre de référence

En juillet 2006 : Un appel à projet est lancé par le MEDD. A partir du cadre de référence, chaque collectivité peut présenter un dossier de candidature pour qu'il soit évalué et labellisé pour une durée de trois ans.

La France s'est donc engagée à accompagner les territoires dans leurs démarches volontaires, en donnant plus de lisibilité quant à la définition même d'un agenda 21 puisqu'elle fait sens à l'échelle internationale.

Le MEDD appuie l'idée que l'agenda 21 est une démarche d'amélioration continue, avec comme ligne de mire les finalités du développement durable, qui se déclinent par des orientations stratégiques et un plan d'actions établi pour une période déterminée au terme de laquelle le projet est réévalué.

Ce cadre de référence vise cinq finalités :

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère ;
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources ;
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations ;
- Épanouissement de tous les êtres humains ;

- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Le développement durable ne se restreint pas à la sphère environnementale mais est une notion transversale.

Selon le MEDD, un projet territorial de développement durable ambitionne de répondre à une ou plusieurs des cinq finalités et ce, sans être préjudiciable à l'une ou à l'autre.

Le cadre de référence retient aussi cinq éléments déterminants concernant la démarche à conduire pour de tels projets :

- La participation des acteurs
- L'organisation du pilotage
- La transversalité
- L'évaluation
- Une stratégie d'amélioration continue

II. L'agenda 21 local du Grand Lyon

Qu'est ce que l'agenda 21 local pour le Grand Lyon ?

- Négocier en tenant compte des intérêts contradictoires
- Comprendre où l'on peut agir
- Se fixer des objectifs et mesurer l'ensemble des résultats
- Inventer ensemble, innover dans nos pratiques, expérimenter
- Penser et agir autrement
- S'inscrire dans une démarche progressive et d'amélioration continue

L'agenda 21 Grand Lyon adopté par le Conseil communautaire du 17 mai 2005, est un document de référence qui définit :

- **Un projet politique et une stratégie** de développement durable pour le 21ème siècle ;
- **Un programme technique décliné autour de 86 actions** à mettre en œuvre.

Il se décline dans le long terme et doit être suivi et évalué de manière participative. En 2007, le Grand Lyon devra rendre compte, aux élus, à la société civile et à l'équipe technique de l'état d'avancement de son agenda 21 aussi bien dans ses orientations politiques que dans son programme d'actions.

Le plan d'actions de l'agenda 21 du Grand Lyon est structuré autour des cinq orientations :

1° Favoriser la cohésion sociale et le développement économique

Exemple d'actions : Mise en place de développeurs économiques sur des territoires en reconversion économique et sociale

2° Lutter contre l'effet de serre

Exemple d'actions : Construire de l'habitat durable avec les bailleurs sociaux et privés sur la base d'un référentiel « habitat durable »

3° Améliorer le cadre de vie des habitants

Exemple d'actions : Optimiser la collecte des ordures ménagères afin d'abaisser le taux de refus à 20% d'ici 2007

4° La Communauté urbaine et les communes animent et accompagnent la prise en compte du développement durable

Exemple d'actions : Mettre en œuvre un Plan d'éducation au développement durable

5° L'institution communautaire se mobilise pour le développement durable

Exemple d'actions : Intégrer les clauses sociales dans les marchés publics

III. Le Grand Lyon et ses communes membres : une collaboration à renforcer

Nadia Mabille rappelle que la communauté urbaine n'a pas pour but d'imposer ses choix en matière de développement durable aux communes du Grand Lyon. C'est à elles de mettre en œuvre leur propre stratégie de développement durable, de rentrer en dialogue et de confronter leur point de vue avec celui de la communauté urbaine si elles le souhaitent. Nadia Mabille invoque le principe de subsidiarité pour faire en sorte qu'une action inscrite dans un agenda 21 communal participe d'une démarche territoriale de développement durable de l'agglomération. Agir ensemble permettra de relever les enjeux du développement durable tels que la préservation de la planète, la fracture des pays Nord / Sud... qui sont les mêmes pour tous.

Pour ce faire, le Grand Lyon a mené une veille territoriale via une enquête auprès des maires et des techniciens de 24 communes du Grand Lyon entre mars et septembre 2004. Le but était de connaître l'état l'avancement des communes en matière de démarche de développement durable. Certaines se sont montrées très volontaires et désireuses d'échanges, d'où l'idée de ce club pour le développement durable afin de partager l'expérience de chacun.

Le Grand Lyon a ainsi mis en place différents dispositifs pour favoriser le partage de connaissances et la mise en œuvre du développement durable auprès de l'ensemble des communes du Grand Lyon.

- **Le Plan d'Éducation au Développement Durable (PEDD) :**

Il constitue un document de référence pour que l'ensemble des acteurs concernés tant en interne qu'en externe : communes, associations, institutions puissent adopter une démarche éducative. Son budget conséquent est lié aux conventions signées avec environ 25 associations. Les outils et les animations pédagogiques proposés par différentes structures (le Grand Moulin de l'Yzeron, la Maison Rhodanienne de l'Environnement...) sont mis à la disposition de toutes les communes de l'agglomération.

La volonté de ce PEDD est de favoriser la coproduction de projets éducatifs en matière de développement durable et de tendre vers de nouvelles formes de contractualisation avec les communes volontaires.

- **Le « club pour le développement durable : acteurs communes, territoires » :**

Le but est d'articuler des initiatives communautaires et communales dans un principe de subsidiarité, de créer un espace d'échanges d'expériences et d'approfondissement en matière de développement durable.

Ce club est animé par la Mission coordination territoriale.

Il s'agit d'un service transversal dont la vocation est de rapprocher le Grand Lyon des maires pour améliorer l'offre de services publics par l'écoute et la coordination.

Les coordinateurs territoriaux assument ces missions à différentes échelles territoriales (communes, conférences des maires, agglomération...). L'agenda 21 du Val de Saône a été lancé en 2003 à l'initiative de la conférence des maires du Val de Saône. Les deux autres expérimentations territoriales en matière de développement durable : l'agenda 21 de la Vallée de la Chimie et la charte de l'Anneau Bleu, sont menées dans un cadre territorial différent.

- **Le plan de formation au développement durable :**

Il est proposé aux agents communautaires des journées de formations et de sensibilisation au développement durable. Ce plan de formation réalisé par le Grand Lyon et le CNFPT (Centre nationale de la fonction publique territoriale) est également ouvert aux élus et agents municipaux. Cette année, les communes de Dardilly, de Rillieux-la-Pape et de Francheville ont sollicité la Communauté urbaine pour y participer.

- **La grille de questionnement du développement durable (2004-2005) :**

L'idée de cette grille est partie du constat que le développement durable restait une notion floue d'où la difficulté pour les élus et techniciens de qualifier leur action de développement durable.

Le groupe des correspondants développement durable a ainsi élaboré de manière transversale une grille de questionnement qui a 2 objectifs :

- disposer d'un outil commun de développement durable (simple et rationnel dans son utilisation)
- apprécier la prise en compte du développement dans les pratiques et les projets communautaires

Les principes d'action qui structurent cette grille sont:

- Le principe de solidarité
- Le principe de précaution
- Le principe de durabilité et de réversibilité du choix
- Le principe de participation citoyenne
- Le principe de partenariat et de subsidiarité

17 questions ont été retenues parmi les 70 initialement listées pour débattre et orienter l'action en matière de développement durable. Elles permettent d'évaluer chaque projet au regard du développement durable.

Exemples de questions :

- Les finalités de l'action sont-elles cohérentes avec le développement durable ?
Recherche de cohérence sociale, économique, environnementale et territoriale
- Les porteurs de l'action / du projet adoptent-ils des modes de faire cohérents avec le développement durable ?

Michèle Vullien remercie les participants et conclue la séance en soulignant qu'une volonté politique forte est nécessaire pour impulser les démarches de développement durable et mobiliser des personnes motivées. Elle invite les communes à faire connaître leurs actions et projets à la Communauté urbaine ainsi que les thèmes de travail qu'elles souhaiteraient aborder dans le cadre du Club.